

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL SYNDICAL

Le Mercredi Deux Avril Deux Mil Vingt Cinq à Dix Neuf Heures, le Conseil Syndical du SIVU de l'Enfance, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de André-Jean VIEAU.

ETAIENT PRESENTS : Olivier AUNEAU, Arnaud BOUYER, Florent CAILLET, André-Jean VIEAU, Camille FRESNEAU, Séverine LENOBLE, Delphine CLOUET, Christelle PHILIPPEAU, Nadia KNOEPFFLER, Solenne HAMEL-GUITTON Jean-François ORHON, Patrick BUCHET, Amélie CORNILLEAU, Isabelle LEFOL-ANDRE et Stéphane MELLIER.

ETAIENT EXCUSES : Julie AUBRY, Mélanie COTTINEAU, Katharina THOMAS, Freddy SOURISSEAU, Murielle BODINIER et Christophe GRANGE.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Arnaud BOUYER est désigné secrétaire de séance.

POUVOIRS : Il est donné lecture des pouvoirs de : Julie AUBRY à André-Jean VIEAU et Mélanie COTTINEAU à Florent CAILLET,

Objet de la délibération

Convocation le 27 mars 2025  
Nombre de conseillers en exercice : 21  
Nombre de conseillers présents ou représentés : 17  
Publié le 8 avril 2025

**2025-010 FINANCES - EXERCICE 2025 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Rapporteur : André-Jean VIEAU

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2311-7 ;

CONSIDERANT l'ouverture des crédits au budget primitif 2025 pour le versement de subventions aux associations, au chapitre 65 pour celles relevant du fonctionnement ;

CONSIDERANT la réception de demandes de subventions pour l'année 2025, destinées à soutenir le fonctionnement des associations ;

CONSIDERANT l'examen des dossiers de demandes, et en particulier les associations ayant reçu un avis favorable au titre de l'exercice 2025, pour les montants figurant ci-dessous :

ASSOCIATIONS	Pour mémoire : Attributions 2024	Propositions 2025
Amicale du personnel	4 247,07 €	4 498,27 €
SOS Urgences Garde d'Enfants	310 €	310 €
<b>Total</b>	<b>4 557,07 €</b>	<b>4 808,27 €</b>

CONSIDERANT la volonté de maintenir la politique de soutien aux associations.

**Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant:**

Présents ou représentés : 17

Votants : 17

Abstentions : 0

Exprimés : 17

Pour : 17

Contre : 0

**ATTRIBUE** les subventions aux associations au titre de l'exercice 2025 pour les montants figurant dans le tableau ci-dessus.

**AUTORISE** monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision, notamment les courriers de notification.

**ARRETE** les conditions de versement des subventions, dans chacun des courriers d'attribution.

**PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2025.

Pour extrait conforme au registre,  
Le Président,  
André-Jean VIEAU  
Pour le Président et par délégation  
La directrice générale des services  
Christine PRIGENT

